

A. Le HPE Aruba Trade-In Program

Dans le cadre du HPE Aruba Trade-In Program, les clients finaux peuvent bénéficier d'une reprise de leurs Produits informatiques lors de l'achat d'un Produit Hewlett Packard Enterprise (HPE) éligible (liste disponible sur le site Web [page d'accueil du programme](#)).

Ce programme s'applique aussi bien pour l'achat de produits HPE éligible fait auprès d'HPE directement ou via un revendeur autorisé par HPE.

Le montant de reprise est accordé uniquement si l'équipement que le Participant souhaite faire reprendre est lié directement et de manière vérifiable à l'achat du Produit HPE éligible.

Il s'agit uniquement d'un échange de produits similaires. Pour être admissible, le Participant doit acheter des Produits HPE admissibles et remplacer les Produits de reprise par des produits de la même catégorie que le Produit HPE.

Le HPE Aruba Trade-In Program est dénommé ci-après «**Programme**».

La participation au programme se fait en quatre étapes clés.

- | L'enregistrement, qui sera remplie par le vendeur des produits HPE (L' «Acteur»), suivie par
- | l'examen et l'approbation par HPE; et enfin, quand l'enregistrement a été approuvé, les nouveaux produits ont été livrés,
- | la demande Trade-In peut être finalisé par la personne ou la société
- | qui reçoit le remboursement Trade-In («**Participant**»).

Participants

Seuls les revendeurs HPE ou agréés par HPE sont autorisés à lancer des procédures d'inscription pour ce programme.

La personne ou l'entreprise s'enregistrant au programme est ci-après dénommé "**Acteur**".

L'Acteur détermine le bénéficiaire du versement de l'allocation Trade-In. Le bénéficiaire peut être lui-même ou le client final qui a acheté les nouveaux produits HPE éligible et qui retourne les anciens produits en échange.

La personne ou société habilitée à percevoir le montant de la reprise est dénommée ci-après «**Participant**».

Produits

Les Produits éligibles vendus au client final sont dénommés ci-après «**Produits HPE**».

Seuls les nouveaux Produits HPE sont éligibles au Programme. Les Produits de démonstration et les Produits usagés ou remis en vente sont exclus du Programme.

Les Produits usagés retournés à HPE sont dénommés «**Produits repris**».

Les produits repris doivent avoir légalement appartenu au client final pendant au moins 6 mois.

Le Programme est applicable si les Produits HPE sont vendus au client final directement par HPE ou par un revendeur agréé.

Le programme n'est pas valide si les produits HPE ne sont pas la propriété du participant (par exemple, si les produits HPE sont loués par le participant).

La liste des Produits éligibles est disponible sur le [Produits HPE éligibles](#).

Calcul du montant de reprise

Le calcul du montant de reprise est basé sur les points attribués aux Produits.

Pour les Produits HPE et les Produits repris faisant partie des catégories Switching, Routing et Contrôleurs d'accès, le nombre de points correspond au nombre de ports réseau fonctionnels de chaque produit.

Pour les transceivers, 1 point est attribué par produit, pour les cables DAC, 2 points sont attribués par produit.

Pour les Produits HPE et les Produits repris de catégorie Points d'accès sans fil 1 point est attribué par produit.

Pour atteindre le montant maximal de remboursement pour chaque Produit HPE, le nombre de points des Produits repris doit être égal ou supérieur au nombre de points attribués au Produit HPE.

Dans le cas de Produits repris dont le nombre de points est supérieur à celui attribué aux Produits HPE correspondants, aucun paiement dépassant le montant de reprise maximal attribué aux Produits HPE correspondants ne pourra être effectué.

Les Produits repris disposant d'un nombre de points inférieur à celui des Produits HPE correspondants bénéficieront d'un montant de reprise calculé au pro rata.

Promoteur (dénommé ci-après « HPE »):

Hewlett-Packard International Sarl

Route du Nant-d'Avril 150
CH-1217 Meyrin/Geneva
Switzerland

Organisme payeur:

Hewlett-Packard International Sarl

Route du Nant d'Avril 150
CH-1217 Meyrin/Geneva
Switzerland

B. Règles et conditions du Programme

Le Programme est valide en Liechtenstein, Suisse.

L'accord de reprise entre HPE et le Participant est conclu par l'acceptation des conditions générales d'utilisation lors du processus de demande de paiement sur la [page d'accueil du programme](#).

Le cas échéant, l'acteur doit fournir le numéro d'OPG ou le taux de remise accordée pour l'achat du produit HPE et pour lequel le Trade-In est demandé. HPE se réserve le droit de refuser le versement du montant de reprise, ou encore d'offrir une valeur différente pour les produits bénéficiant d'une remise tarifaire autre.

Si l'Acteur est le Participant

La signature du document de transfert de propriété entre le client final et le participant est obligatoire (disponible sur le site https://promotions.ext.hpe.com/Docs/HPE_transfer_of_ownership_FR_ch.pdf), et ceci afin de certifier les paragraphes ci-dessous :

- A. En acceptant l'accord de reprise, le Participant affirme être le possesseur légal des Produits repris, que les

Produits repris sont libres de tout privilège ou de toute garantie, que la propriété des Produits n'est pas soumise aux droits de tiers et que le Participant détient le droit de transférer les Produits repris à HPE.

- B. Le Participant affirme que les Produits repris sont exempts de toute limitation ou charge, y compris de logiciels tiers non transférables ou impliquant le paiement de royalties.

Si le client final est le participant

- A. En acceptant l'accord de reprise, le Participant affirme être le possesseur légal des Produits repris, que les Produits repris sont libres de tout privilège ou de toute garantie, que la propriété des Produits n'est pas soumise aux droits de tiers et que le Participant détient le droit de transférer les Produits repris à HPE.
- B. Le Participant affirme que les Produits repris sont exempts de toute limitation ou charge, y compris de logiciels tiers non transférables ou impliquant le paiement de royalties.

Les montants de reprise indiqués par HPE ne s'appliquent qu'aux Produits repris complets, fonctionnels et accompagnés de leurs accessoires. Les instructions d'emballage fournies sur la [page d'accueil du programme](#) doivent être respectées.

Le montant total des remboursements liés à des reprises versés à un Participant sur un mois ne peut dépasser 5.000,00 CHF. Lorsque les montants de reprise cumulés sur un mois dépassent 5.000,00 CHF, le Participant doit se mettre en relation avec un représentant HPE pour obtenir une approbation.

Le participant sera seul responsable de l'élimination de toutes les données sensibles avant de retourner les produits à HPE, et HPE ne sera pas tenu responsable pour le maintien de la confidentialité de toutes les données sensibles qui serait présent sur les produits retournés.

Le ou les Produits repris retournés à HPE doivent être exempts de toute contamination biologique, chimique ou radioactive.

Le ou les Produits repris doivent être situés dans le pays d'enregistrement du Participant au Programme.

Les demandes de collecte de Produits repris à l'étranger ne peuvent pas être acceptées.

La propriété du ou des Produits repris sera transférée à HPE lors de la remise du Produit au centre de test HPE désigné.

Un enlèvement ne peut se faire que sur le continent. Un enlèvement dans les territoires d'outre-mer ou régions insulaires ne pourra être réalisé.

Le ou les Produits repris définis dans l'enregistrement Web doivent être remis à HPE pour que la participation soit validée. Après réception dans l'entrepôt de manutention de HPE, aucun Produit repris (y compris les accessoires) ne peut être rendu au Participant. Le ou les Produits repris restent la propriété de HPE.

Le ou les Produits repris doivent correspondre aux informations fournies lors du processus d'enregistrement. S'ils ne correspondent pas, HPE se réserve le droit de ne pas verser le montant de reprise prévu ou de déduire de ce montant la différence avec le montant de reprise des Produits effectivement fournis.

HPE garantit une mise au rebut écologique du ou des Produits repris. Le ou les Produits repris sont recyclés dans le pays du Centre de test dans lequel ils ont été testés et peuvent quitter leurs pays de collecte.

C. Étapes et délais du Programme

Le Participant peut s'enregistrer, obtenir des informations sur le Programme et demander une offre de reprise sur le [page d'accueil du programme](#).

Les enregistrements doivent être réalisés en ligne, dans les 30 jours suivant la date de la vente.

La date de la facture de vente émise pour l'utilisateur final sera considérée comme étant la date l'achat.

La facture de vente doit contenir les informations suivantes:

- 1 Nom et adresse de l'utilisateur final
- 1 Nom et adresse du revendeur HPE, conformes aux informations apparaissant dans l'en-tête Modèle et numéro de série du Produit HPE.

La facture d'achat et la facture de vente doivent être téléchargées pendant l'enregistrement sur [page d'accueil du programme](#).

Quand l'acteur est le participant, le document de transfert de propriété dûment complété, répertoriant tous les Produits repris inclus dans la demande, et signé par l'utilisateur final est nécessaire en plus de la facture d'achat (disponible à l'adresse https://promotions.ext.hpe.com/Docs/HPE_transfer_of_ownership_FR_ch.pdf).

Les documents attestant la vente des produits HPE doivent être postés sur le site lors de la complétion de la demande de reprise le [page d'accueil du programme](#).

Les documents téléchargés sont exclusivement utilisés pour la validation de l'admissibilité à participer à ce programme. L'information ne sera pas partagée et utilisée en dehors de ce programme.

Les Participants qui n'ont pas fourni à HPE toutes les informations obligatoires en seront informées par e-mail et pourront communiquer les éléments manquants sous 7 jours calendaires. Si le Participant ne se conforme toujours pas aux conditions générales d'utilisation, la demande sera rejetée.

L'enlèvement des produits repris s'effectue en une seule fois. Si les produits devant être repris sont situés à différents endroits, ou s'il y a un besoin de plusieurs enlèvements à des dates différentes, la demande de reprise doit être divisée afin de correspondre aux différents enlèvements. Merci de contacter trade-in@tpps.mail.hpe.com si vous êtes dans cette situation.

À la date convenue, HPE enverra un coursier à l'adresse fournie par le Participant lors de l'enregistrement. Si ledit coursier ne peut se présenter à la date convenue, il contactera le Participant pour déterminer une nouvelle date.

Les frais de transport sont à la charge de HPE.

Les [instructions d'emballage](#) pour la préparation des Produits repris doivent être respectées.

Si le Participant ne respecte pas les instructions d'emballage ou si le Produit repris n'est pas disponible à la date convenue et que le coursier doit procéder à un nouveau déplacement par la faute du Participant, HPE se réserve le droit de déduire du montant de reprise une somme correspondant aux coûts générés par cette opération.

Si un Produit repris autre que celui annoncé lors de l'enregistrement est retourné au centre de test, HPE peut facturer au Participant les coûts générés par le retour.

La période entre l'acceptation de la demande de retour et la préparation de l'enlèvement des produits HPE ne doit pas dépasser 60 jours calendaires.

Le montant de reprise est versé par HPE au Participant. Le paiement sera réalisé par virement bancaire dans les 45 jours suivant la réception du Produit repris par le centre de test.

Le paiement ne peut être effectué que vers un compte bancaire situé dans le pays de participation du Participant.

Facture nécessaire au remboursement

D'assurer une facturation correcte et régulière de la valeur de reprise, HPE crée une auto-facture au nom du participant et lui envoie par e-mail.

Pour toute question concernant le Programme ou le statut de votre demande, envoyez un e-mail à: trade-in@tps.mail.hpe.com.

Vous pouvez également consulter l'URL indiquée dans l'e-mail de confirmation pour en savoir plus sur le statut de votre demande.

D. Déni de responsabilité

En terminant le processus d'enregistrement, le Participant confirme son acceptation de ces conditions générales d'utilisation.

HPE se réserve le droit de refuser toute demande incomplète, altérée ou illisible.

Les Participants dont il est prouvé qu'ils ont effectué des demandes frauduleuses seront exclus du Programme. HPE se réserve le droit d'entreprendre des actions en justice.

En plus de la facture du Produit HPE acheté, HPE se réserve le droit de demander au revendeur/à l'utilisateur final d'autres preuves d'achat et/ou de propriété (photo de l'étiquette du numéro de série, code barres...).

HPE se réserve le droit d'auditer toutes les demandes pour s'assurer que les conditions générales d'utilisation du Programme sont respectées et de demander des informations complémentaires concernant les demandes, ainsi que des documents connexes.

Si HPE procède à un paiement incorrect, le Participant devra rembourser ce paiement dans les 28 jours suivant la réception d'un avis écrit envoyé par HPE.

Le Participant accepte de dégager HPE de toute responsabilité, réclamation, demande de dommages et intérêts ou conséquence fiscale liée à cette situation.

HPE n'est pas responsable et ne peut être tenu responsable de toute défaillance technique, matérielle, logicielle, du serveur ou du site Web ou des défaillances et dommages quels qu'ils soient empêchant le Participant de participer au Programme ou rendant difficile sa participation.

HPE ne saurait être tenu responsable des pertes, dommages et blessures de quelque nature que ce soit subis par le Participant en lien avec ce Programme. Toutefois, rien dans les présentes conditions n'exclue ou ne limite la responsabilité de HPE en cas de décès ou de blessure du Participant dont il a été prouvé qu'elle trouvait son origine dans une négligence de HPE.

HPE se réserve le droit de modifier les conditions du présent Programme à tout moment, sans préavis.

HPE peut annuler ce Programme si des raisons légales ou commerciales l'exigent en vertu de la loi applicable.

Le paiement sera effectué une fois que HPE aura jugé que le Participant a parfaitement respecté les présentes conditions et les instructions qui lui sont associées.

Les décisions de HPE liées à quelque aspect de ce Programme que ce soit sont définitives et exécutoires.

Ce Programme est soumis aux lois du pays d'enregistrement au Programme du Participant. Tout conflit éventuel tombera sous la juridiction de la cour du Promoteur.

Si un Produit HPE est retourné (annulant ainsi le contrat de vente), aucune demande de reprise ne pourra être effectuée. Si le montant de reprise a déjà été versé, il doit être intégralement restitué.

Si le paiement constitue un bénéfice soumis à l'impôt, l'impôt sera dû en intégralité par le Participant.